

17 janvier 2023
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques**
Session de 2023
New York, 1^{er}-5 mai 2023

Documentation de la session

Note du Secrétariat

Langues de présentation et délais

1. Les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, seront les langues officielles de la session.
2. Les gouvernements sont priés de communiquer par courriel au Secrétariat, dans les meilleurs délais et au plus tard le 13 mars 2023, la version intégrale des documents (rapports nationaux, rapports des divisions, rapports des groupes de travail et études techniques) qu'ils auront établis en rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la session de 2023 ([GEGN.2/2023/1](#)). La version intégrale d'un document ne doit pas dépasser 3 300 mots (environ 10 pages). Tout document doit être présenté accompagné d'un résumé, qui ne doit pas compter plus de 500 mots. Il convient de faire parvenir ces résumés avant le 20 janvier 2023 afin d'en permettre la traduction et la publication dans les six langues officielles.
3. Il est primordial que les gouvernements et les experts et expertes respectent les délais susmentionnés de façon que leurs documents puissent faire l'objet d'un tirage et être mis en ligne, avant la tenue de la session, sur le site Web du Groupe d'experts¹.

Thème de la session

4. La session de 2023 est consacrée au thème « Renforcer les relations, liens et connexions dans la normalisation des noms géographiques et aux fins du développement durable et du relèvement au sortir de la pandémie », l'accent étant tout particulièrement mis sur l'objectif de développement durable n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ce thème est aligné sur la stratégie 2 (relations, liens et connexions) du plan stratégique et du programme de travail pour 2021-2029. Il est également aligné sur le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, qui est, aux termes de la résolution [75/290 B](#),

¹ Voir https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/.



« Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». L'harmonisation des thèmes cadre avec les dispositions de la résolution 70/1, dans laquelle l'Assemblée générale demande que les commissions techniques du Conseil économique et social et les autres instances et organes intergouvernementaux prennent en compte le caractère intégré des objectifs de développement durable et des corrélations existant entre eux. Les gouvernements sont encouragés à tenir compte du caractère intégré, indivisible et interdépendant des objectifs de développement durable dans leurs travaux sur la normalisation des noms géographiques. Ils sont également encouragés à axer leur travaux sur le thème de la session et sur les questions et problèmes d'ordre général en rapport avec la normalisation des noms géographiques.

Formatage et présentation des documents

5. Les documents doivent être envoyés par courriel au Secrétariat (voir par. 11) au format Microsoft Word. Ils doivent mentionner les résolutions pertinentes de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les recommandations pertinentes du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Surtout, ils doivent mentionner les points de l'ordre du jour provisoire au titre desquels ils doivent être examinés. Les gouvernements sont encouragés à faire figurer, dans chaque document, sous le titre « Décisions que le Groupe d'experts est appelé à prendre », un paragraphe final dans lequel ils inviteraient le Groupe d'experts, par exemple, à prendre note des recommandations, à les examiner ou à y souscrire². Il importe de noter que, pour que les travaux de la session puissent être achevés conformément au calendrier des réunions, certains documents peuvent être soumis à titre d'information et non à des fins d'examen.

6. Les documents (dans leur version intégrale) seront distribués dans la langue officielle dans laquelle ils ont été présentés. Les gouvernements veilleront à ce que les acronymes et les abréviations soient écrits en entier à leur première apparition. Si de nombreux acronymes et abréviations sont employés, il convient d'en dresser la liste au début du document.

Rapports nationaux (Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire)

7. Conformément aux dispositions énoncées dans la résolution V/7 de la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques³, les gouvernements sont priés de respecter les directives énoncées ci-après pour la rédaction de leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis depuis la session de 2021 du Groupe d'experts. Ces rapports doivent comporter les éléments suivants :

- a) Résumé ne dépassant pas 500 mots, exposant les principaux points examinés ;
- b) Informations générales ou bref historique (uniquement pour les pays qui n'ont pas présenté de rapports nationaux lors des précédentes conférences) ;
- c) Examen des objectifs et des programmes nationaux ;
- d) Examen des problèmes rencontrés, des solutions mises en œuvre et des résultats obtenus au cours de la période considérée ;

² Pour des exemples de paragraphe final, voir https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/, onglet « Documents ».

³ Disponible à l'adresse : www.ngii.go.kr/portal/ungn/mainFre.do.

e) Compte rendu des mesures prises pour contribuer à l'exécution du plan stratégique et du programme de travail pour 2021-2029, une attention particulière étant accordée à la stratégie 2 sur les relations, liens et connexions ;

f) Conclusions et recommandations.

8. Il serait judicieux de présenter certains renseignements concernant la normalisation effectuée à l'échelon national dans des documents distincts, afin d'en permettre l'examen au titre d'autres points de l'ordre du jour.

**Rapports des divisions
(Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)**

9. Les rapports présentés par telle ou telle division du Groupe d'experts doivent porter sur des activités et questions présentant un intérêt pour tous les États Membres représentés dans cette division. Il serait plus judicieux de présenter les informations concernant tel ou tel pays dans les rapports nationaux. Par ailleurs, il pourrait être plus pertinent d'examiner certaines questions au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Rapport sur les travaux de la session

10. Un rapport sur les travaux de la session sera publié.

11. Toute correspondance doit être adressée au Secrétariat (geoinfo_unsd@un.org). Prière de mettre en copie Cecille Blake (blake1@un.org) et Vilma Frani (frani@un.org).
